

Conseil Municipal

mardi 27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-septième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mardi 20 juin 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, MME MARTIN Christelle, M. PIESET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

EXCUSES : M. DANCOINE Thierry par pouvoir à M. BAVIER Bernard, MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. PIESET Arnaud, M. PIOTROWSKI Georges par pouvoir à M. JENDRASZEK Michel, MME SOLTANI Nacera par pouvoir à MME MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain par pouvoir à M. LACAILLE René.

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël.

Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie

OBJET : 2023-3-05

TARIFS - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2014-6-32 du 19 novembre 2014, fixant les révisions des droits d'inscription de l'École municipale de musique,

Vu la délibération n° 2021-3-08 du 29 juin 2021 supprimant la régie de l'École municipale de musique,

Vu les délibérations n° 2021-3-09 du 29 juin 2021 et n° 2022-5-06 du 28 novembre 2022 fixant les tarifs,

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de l'école de musique à compter de l'année scolaire 2023/2024 comme suit :

Éveil musical et classe de découverte instrumentale pour les 1ères années (1CA)

Élève Lallinois : gratuit

À partir du 2ème élève Lallinois d'un même foyer et par élève Lallinois supplémentaire : gratuit

Élève non Lallinois : 20 € / an

Formation musicale :

Élève Lallinois : 30 € / an

À partir du 2ème élève Lallinois d'un même foyer et par élève Lallinois supplémentaire : 20 € / an

Élève non Lallinois : 55 € / an

Formation instrumentale (par instrument) et cycle découverte :

Élève Lallinois : 30 € / an

À partir du 2ème élève Lallinois d'un même foyer et par élève Lallinois supplémentaire : 20 € / an

Élève non Lallinois : 55 € / an

Location d'instruments (par instrument) :

Élève Lallinois : 30 € / an

À partir du 2ème élève Lallinois d'un même foyer et par élève Lallinois supplémentaire : 20 € / an

Élève non Lallinois : 55 € / an

Les modes de recouvrements acceptés sont :

- le chèque bancaire,
- le paiement par carte bancaire,
- le paiement en ligne via Payfip.

Les familles ont la possibilité de régler en 2 fois le montant total des inscriptions à partir de 100€ (à préciser lors de l'inscription) :

- 50% à l'inscription
- le solde le mois suivant le 1er paiement

L'inscription sera effective contre remise d'une quittance informatique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

ADOpte les tarifs de l'école de musique municipale à compter de l'année 2023/2024 et les modes de recouvrements proposés ci-dessus.

Résultats de vote :

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. Fontaine Jean-Paul